

Paris, le 4 octobre 2021

DREAL PACA  
36, boulevard des Dames  
13002 MARSEILLE

A l'attention de M. Julien Magaddoni

CLOS MIRAGES : Demande de défrichement partiel  
Parcelle A 285  
LA MOLE

Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique, j'ai bien reçu l'arrêté préfectoral en date du 4 janvier 2010, relatif à la protection de la tortue d'Hermann.

La défrichement envisagé étant situé en Zone Verte de sensibilité moyenne à faible, je m'engage à faire réaliser dans les meilleurs délais un diagnostic succinct conforme à l'arrêté mentionné ci-dessus.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur l'expression de mes sentiments distingués.



Hervé PAILLARD  
(nu-proprétaire)  
(Gérant de la SECM)

Société d'Exploitation du Clos Mirages

2631, chemin de Saint Marc 83310 LA MOLE

Société à Responsabilité limitée au Capital de 1 000 euros  
RCS de Fréjus 808 735 229